



## Droits et protection des enfants et des jeunes

**Un enfant est une personne de moins de dix-huit ans (dans les pages de ce thème, une distinction est faite entre enfants et jeunes, ou adolescents, selon les sujets). Un enfant est considéré comme une personne à part entière qui exerce ses droits dans la mesure où il est capable de discernement. Tout enfant est protégé par la loi et a des droits spécifiques (par exemple en matière d'éducation).**

### Droits des enfants et des jeunes

Les enfants ont le droit d'être écoutés et respectés; ils ont droit à une protection particulière de leur intégrité et à l'encouragement de leur développement. Le droit à un enseignement de base est également inscrit dans la Constitution (art. 19) tout comme l'obligation, pour les cantons, d'organiser l'enseignement public gratuit dans le respect des besoins des enfants. Les cantons sont compétents dans le domaine de la protection de l'enfance et les communes en matière de l'accueil de la petite enfance, de périculture, de tutelle (en Suisse alémanique) ou de loisirs pour les enfants et les jeunes.

### Convention internationale relative aux droits de l'enfant (ONU)

En 1997, la Suisse a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Cette convention définit les droits et les libertés fondamentales des enfants: protection, droit au développement, droit à un nom et à vivre en famille, liberté d'expression, droit à la protection de la sphère privée, mesures contre la violence, reconnaissance des enfants handicapés, droit pour tous à une éducation primaire gratuite, droit au jeu, lutte contre l'exploitation économique et sexuelle et contre la vente ou la traite des enfants, soutien aux victimes de violence ou de négligence, droits des enfants soupçonnés ou convaincus d'infractions pénales, etc. Pour le détail des articles, vous pouvez consulter la Convention. L'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant (ASPE) et le Comité suisse de l'Unicef donnent des informations sur la Convention et les droits de l'enfant.

### Droits des enfants: où se renseigner?

Le site Internet de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) propose sous "Enfance, jeunesse, vieillesse" diverses informations sur les thèmes Protection de l'enfance - Enfance maltraitée - Droits de l'enfant et renvoie vers les instances compétentes (voir aussi la rubrique Liens de ce site). Le Réseau suisse des droits de l'enfant, qui réunit les principales organisations non gouvernementales, s'engage en faveur d'une meilleure connaissance des droits de l'enfant et de la mise en oeuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant en Suisse. Les organisations suivantes sont notamment membres de ce réseau: le Comité suisse de l'Unicef, pro jeunesse, Kinderlobby, l'Association Suisse pour la Protection de l'Enfant, Pro Familia, Terre des hommes, Village d'enfants Pestalozzi, etc.

[Retour au sommaire Enfants et jeunes](#)

---

Chancellerie fédérale, section cyberadministration | Contact: [info@ch.ch](mailto:info@ch.ch)

---

<http://www.ch.ch/private/00029/00040/00415/00419/index.html?lang=fr>